

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	16
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	17/10/2025
Date d'affichage de la convocation	17/10/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER , M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de M. Jean-Paul FORT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. François POHU en faveur de M. Hervé JAMBARD et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

AVIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société FP RUFFEC SUD pour la création d'un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de RUFFEC ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire ;

Vu le projet d'implantation d'un entrepôt logistique porté par la société FAUBOURG PROMOTION RUFFEC SUD;

Considérant la volonté de la collectivité de favoriser le développement économique local ;

Monsieur le Maire expose :

La commune a été saisie par la préfecture dans le cadre de la consultation du public présentée par la société FAUBOURG PROMOTION RUFFEC SUD pour la création d'un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de Ruffec.

Le projet de création d'un entrepôt logistique porté par la société FAUBOURG PROMOTION RUFFEC SUD s'inscrit au sein du projet de parc d'activité « Parc des Grands Axes ». Ce parc comprend un projet de zone de petites activités reposant sur plusieurs locaux (Ruffec nord ou projet A), le projet d'entrepôt (Ruffec sud ou projet B) objet de la présente délibération ainsi qu'une voirie d'accès.

Le bâtiment logistique dispose d'une localisation stratégique en s'inscrivant à proximité de la RN10 Et plus précisément de l'échangeur de Villefagnan N° 48.

L'entrepôt sera composé de :

- 2 locaux de bureaux
- 2 locaux techniques
- 5 cellules de stockage
- 5 cours de déchargement
- 30 quais de déchargement

<u>SURFACES BATIMENT</u>	<u>Surface de Plancher</u>	<u>Surface Taxable</u>
Bureaux	1 018 m ²	1 018 m ²
Locaux techniques	522 m ²	1 106 m ²
Cellules de stockage	27 981 m ²	27 981 m ²
	29 521 m²	30 080 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve le principe de l'implantation d'un entrepôt logistique par la FAUBOURG PROMOTION RUFFEC SUD, sur les parcelles situées BD 29, BD 30 et BD 294P;

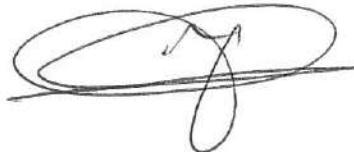
ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

31 OCT. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.